

L'HAUTPOULOISE

REGLEMENT INTERIEUR

ORGANISATION GENERALE DE L'HAUTPOULOISE

L'Hautpouloise est l'organisme représentatif de l'Union Fédérale des Œuvres Laïques et Publiques (UFOLEP) sur son territoire et a pour but de diriger, organiser, développer la pratique des disciplines régies par la Fédération.

ORGANISATION

1. L'accès à la salle est réservé aux membres de l'association.
2. Les enfants ne seront acceptés aux entraînements qu'après remise des dossiers d'inscription complets.
3. L'accès aux installations et agrès ne peut se faire que sous la responsabilité d'un entraîneur.
4. Il est interdit de monter sur les tapis, le trampoline et les agrès en dehors des entraînements et des compétitions.
5. Il est interdit de passer sous le trampoline, ses protections et de monter à plusieurs sur la toile.
6. Les gymnastes et les entraîneurs sont tenus de respecter les horaires fixés pour le groupe par le Comité Technique.
7. Il est demandé aux parents qui amènent les enfants, d'arriver au plus tôt 10 minutes avant le début de la séance et de venir les chercher au plus tard 10 minutes après la fin de l'entraînement.
8. Ne pas interrompre l'entraîneur pendant les séances. Toute personne désirant s'entretenir avec lui, peut le faire avant ou après les séquences d'entraînement.
9. Il est interdit de fumer et consommer des boissons alcoolisées.
10. Le port de chaussures est interdit dans la salle. Les gymnastes travaillent pieds nus où en chaussons, socquettes ou chaussons obligatoires sur le trampoline.
11. Les cadres se doivent d'adopter une tenue descente dans le gymnase, appropriée à leur activité.
12. Tenue des gymnastes : Justaucorps, collants, short, t-shirt. La tenue du club est obligatoire pour toutes les manifestations auxquelles le club participe : Rencontres, compétitions, gala annuel...
13. Les portables sont interdits durant les entraînements pour les gymnastes ou trampolinistes.
14. Le port de bijoux ou de montre est interdit pendant les entraînements ou les compétitions. Le club décline toute responsabilité pour les objets de valeur laissés dans les vestiaires.
15. Le rangement de matériel est effectué après chaque séance par ses utilisateurs.
16. La dernière personne quittant le gymnaste est responsable de l'extinction des lumières et de la fermeture des portes.
17. Pour toutes informations concernant : les compétitions, les manifestations, les résultats, les ventes de billet...vous trouverez plusieurs panneaux d'affichage à l'entrée.
18. Les parents qui acceptent l'orientation de leur enfant dans une filière compétition, s'engagent à ce que cet enfant suive régulièrement les entraînements et participe aux compétitions.
19. Les déplacements sont sous la responsabilité des parents qui fournissent une autorisation de transport de l'enfant et une autorisation d'intervention en cas d'urgence.
20. Les cotisations comportent une part licence reversée à la fédération, une part réservée à l'achat de matériel et au fonctionnement du club.